

Saint-Brieuc, le 1^{er} septembre 2020

à M. le Directeur académique des services
de l'Education nationale des Côtes-d'Armor
8 bis rue des Champs de Pies - B.P. 2369
22023 St Brieuc Cedex

Objet : Conditions de la rentrée 2020

Monsieur le Directeur académique,

Nous venons de recevoir le document de travail concernant le Comité Technique Spécial Départemental du vendredi 4 septembre concernant les ajustements de carte scolaire de rentrée.

Alors que l'ouverture de classe est nécessaire dans un certain nombre d'écoles, le document qui s'intitule « Comptage prévu dans les écoles » laisse entendre que les représentants au CTSD seront simplement consultés sur l'utilité d'aller compter les effectifs dans quatre écoles (Plouaret, Trédéz-Locquémeau, Saint-Brieuc Ville-Hellio, Plérin Harel de la Noë).

Bien entendu, ces écoles doivent avoir une ouverture de classe. La Ville Hellio, qui subit de lourds effectifs depuis plusieurs années ne peut pas fonctionner à près de 27 élèves par classe dont 31 PS-MS (+5 TPS) et 28 en CM1-CM2. L'école de Trédéz a une moyenne de 27,5 élèves par classe dont 29 PS/MS, 31 CM1/CM2. L'école de Plouaret dépasse aussi les 27 élèves par classe, les 2 classes de maternelle sont à 29 et les classes d'élémentaire sont toutes à 26 ou 27 élèves.

Mais l'ouverture est tout aussi indispensable dans l'école élémentaire de Trémuson : une moyenne de 27,6 élèves par classe avec 33 en CM1 et 28 en CM2. Tout aussi indispensable à l'école du Grand Léjon à Plérin : 26,6 élèves par classe avec 29 PS/MS, 27 CM1/CM2. Tout aussi indispensable à Bobital qui possède le même effectif que le Grand Léjon, et qui entraîne là des classes de 28 CP/CE1, 28 CM1/CM2. Tout aussi indispensable à Saint-Carreuc qui approche les 26 élèves par classe dont 31 PS/MS, 28 GS/CE2, 28 CM1/CM2.

Vous le savez, la revendication très ancienne du SNUDI-FO, c'est pas plus de 25 élèves dans une classe. Mais dans la situation sanitaire actuelle, nous revendiquons un plan exceptionnel de recrutement, par l'utilisation de la liste complémentaire : il faut pouvoir rétablir des conditions d'enseignement qui permettent le rattrapage des retards et inégalités qui se sont creusés depuis le début du confinement, qui permettent que la distanciation et les gestes barrière soient effectifs. L'Italie a embauché 84 000 enseignants pour dédoubler les classes, l'Espagne 11 000.

Par manque d'enseignants du premier degré et non dans le cadre du plan exceptionnel de recrutement que FO revendique, vous embauchez actuellement des contractuels pour occuper des postes fractionnés (envoyés indistinctement en éducation prioritaire, en complément de collègues stagiaires). Le SNUDI-FO demande que nos collègues sur liste complémentaire soient recrutés, que les nombreuses demandes d'ineat dans les Côtes-d'Armor soient satisfaites. Nous rappelons notre demande d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui, comme cela est en cours depuis des années à la Poste, prévoit le recours au contrat en lieu et place du statut de fonctionnaire d'État.

Cette rentrée est également rendue difficile par les problèmes d'affectation, l'absence d'information et l'information très tardive de ces affectations. Bien sûr, c'est là encore une conséquence de la loi de transformation de la fonction publique qui entraîne l'absence totale de transparence sur l'application des règles du mouvement (plus de CAPD, plus de groupe de travail, plus aucun document remis aux élus du personnel, mais un accompagnement individuel des situations par les syndicats). Nous exigeons le rétablissement de toutes les compétences des CAPD. Au niveau départemental, nous demandons la tenue de la CAPD pour étudier toutes les réclamations concernant les affectations, concernant aussi les temps partiels.

La rentrée se fait dans la plus totale impréparation volontaire du ministère, avec un énième non-protocole qui ne protège pas les personnels et a pour seule fonction de dédouaner le ministère de ses responsabilités. Nul doute que les protocoles vont à nouveau se succéder car la situation risque d'évoluer rapidement (constat à l'Île de la Réunion où une semaine après la rentrée, au moins 30 écoles étaient fermées). Ils constituent un véritable casse-tête pour les établissements et personnels, confrontés à la gestion par leurs propres moyens de la crise sanitaire.

Le Président du conseil scientifique nommé par Macron, Jean-François Delfraissy, a annoncé le 24 août sur France Info qu'il « *y aura des contaminations à l'école, des enfants vont se contaminer, probablement quelques enseignants aussi, mais on va le gérer* ». C'est la marque de cette rentrée : la volonté du gouvernement de faire reprendre quel qu'en soit le coût humain tous les personnels, y compris les personnels à risques. Le régime d'autorisations spéciales d'absence est supprimé. La vulnérabilité de membres de l'entourage proche (enfants, conjoints, etc.) n'est pas prise en compte.

Le ministère définit deux niveaux de vulnérabilité (établis par un certificat médical) :

- Niveau « faible » : l'agent reprend le travail, l'employeur s'engageant à lui fournir un masque chirurgical de type 2 (non protecteur et non reconnu par le Code du Travail).
- Niveau élevé : l'agent peut solliciter un arrêt de travail et le cas échéant est placé en congé maladie.

Cette situation est inadmissible : le ministre met en péril les personnels (et donc les élèves et familles) au lieu de les protéger. Actuellement, aucune garantie n'est donnée dans les établissements et les écoles. C'est pourquoi, le SNUDI-FO exige que le régime des ASA soit maintenu pour tous les personnels vulnérables, et rétabli pour ceux ayant dans leur entourage proche une personne à risques. Il n'est pas normal que ces collègues soient ainsi mis en danger (ou leurs proches), qu'ils subissent un jour de carence et voient leurs droits à congé de maladie ordinaire épuisés.

Nous déclenchons par la présente la procédure d'alerte telle que prévue par l'article 5-7 (faisant référence à l'article 5-5) du décret 82-453 modifié. En effet, face à cette absence caractérisée de prise en compte de la santé des personnels pour la rentrée scolaire 2020, nous avons un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de ces derniers sont menacées. Nous nous tenons à votre disposition pour émettre un avis sur les mesures que vous entendez prendre pour faire cesser ce danger grave. Si aucune réponse n'était apportée, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait. À défaut d'accord entre l'autorité administrative, les représentants de la FNEC FP-FO saisiront les ISST et les Inspecteurs du Travail.

Je vous d'agrée, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire départemental,
Stéphane MOTTIER

